

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

Séance du 04 juin 2020
L'an deux mille vingt
Et le quatre juin à 21 heures

Date de la convocation : 29/05/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°40-2020

Création d'un passage à Moulin Neuf – Transactions foncières entre la Commune/BERNARD Louis/Consorts LASSERRE

➤ Monsieur le Maire expose :

- afin permettre l'accès aux trappes de visite de l'assainissement du réseau de Moulin Neuf il s'avère nécessaire de créer un passage. Les propriétaires concernés ont donné un accord sur les transactions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération.

Mr Roques géomètre a été chargé d'établir le document d'arpentage pour cette affaire pour laquelle des nouveaux numéros ont été attribués.

➤ Monsieur le Maire propose :

- l'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZD N° 155 sur la base de 20 € le m², d'une surface de 95 ca, propriété de Mr Louis Bernard, au prix de 1 900,00 €

- l'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZD N° 156 sur la base de 20 € le m², d'une surface de 21 ca, propriété de Mr Louis Bernard, au prix de 420 €

- l'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZD N° 153, d'une surface de 01a 19ca, propriété des Consorts Lasserre. En contrepartie la commune de Montlaur cède gratuitement aux Consorts Lasserre la parcelle cadastrée Section ZD N° 156. La valeur des parcelles ZD N° 153 et ZD N° 153 est estimée à 420 euros chacune. Cette transaction n'engendrera pas de soulte.

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ACQUERIR** de la parcelle cadastrée Section ZD N° 155 sur la base de 20 € le m², d'une surface de 95 ca, propriété de Mr Louis Bernard, au prix de 1 900,00 €

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée Section ZD N° 156 sur la base de 20 € le m², d'une surface de 21 ca, propriété de Mr Louis Bernard, au prix de 420 euros

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée Section ZD N° 153, d'une surface de 01a 19ca, propriété des Consorts Lasserre. En contrepartie la commune de Montlaur cède gratuitement aux Consorts Lasserre la parcelle cadastrée Section ZD N° 156. La valeur des parcelles ZD N° 153 et ZD N° 153 est de 420 euros chacune. Cette transaction n'engendre pas de soulte.

- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par la commune

- **CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à la SELARL Guillaume GAUCI et Estelle IMBERT-GAUCI, notaires associés à Belmont/Rance

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces rendues nécessaires à la conclusion de cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

